



Les avocats, André Michel et Newton St Juste, farouches opposants au pouvoir en place, ont déposé une plainte, le lundi 13 octobre 2014, par devant l'Unité de lutte contre la Corruption (ULCC) et l'Unité centrale de renseignement financier (UCCREF) pour exiger une enquête sur les avoirs et le train de vie du juge d'instruction, Lamarre Bélizaire.

"Le juge d'instruction Lamarre Bélizaire est en train de construire deux complexes d'appartements à hauteur de plus de 500, 000 dollars US alors qu'il perçoit un salaire de 49 mille gourdes net", a dénoncé Me Saint Juste.

Durant ses 27 mois comme juge d'instruction, Lamarre Bélizaire devait avoir 1 million 283 gourdes, soit 28.000 dollars US, a fait savoir M. St Juste qui se questionne sur la provenance de cette forte somme permettant au juge de construire ces deux immenses immeubles.

Les avocats ont, en ce sens, déposé une plainte par devant l'UCCREF et l'ULCC pour enquêter sur les avoirs du Juge et le train de vie de ce dernier comparé à son salaire.

Écrit par WJL/HPN

Lundi, 13 Octobre 2014 14:57

Les avocats ont également dénoncé la nomination de la femme du Juge Lamarre Bélizaire comme agent consulaire, alors qu'elle n'a aucune compétence dans le domaine.

Par ailleurs, les Avocats disent avoir envoyé une sommation de 30 jours francs à l'ancien président américain, Bill Clinton sur le mode de gestion des fonds de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH). Ils ont annoncé un ensemble de mouvements devant la résidence même du couple Clinton à New York en compagnie des citoyens étrangers qui, avec leurs taxes, ont contribué à mettre en place ce fonds.

Me Newton St Juste a aussi attiré l'attention de la population sur le projet du pouvoir en place de prendre, à partir du 12 janvier 2015, un ensemble de décrets totalement contraires à la Constitution haïtienne et à la morale haïtienne.

Selon l'homme de loi, le président de la République projette d'adopter un décret accordant l'immunité perpétuelle au président, au premier ministre et aux parlementaires. Le régime en place, selon Me St Juste, a aussi l'intention de prendre un décret autorisant le mariage de deux personnes de même sexe, un décret accordant le plein droit aux étrangers d'exploiter les ressources minières en Haïti.